
Chroniques – Chronicles

La démocratie à Potton L'élection de 1804

Recherche de Jean-Louis Bertrand

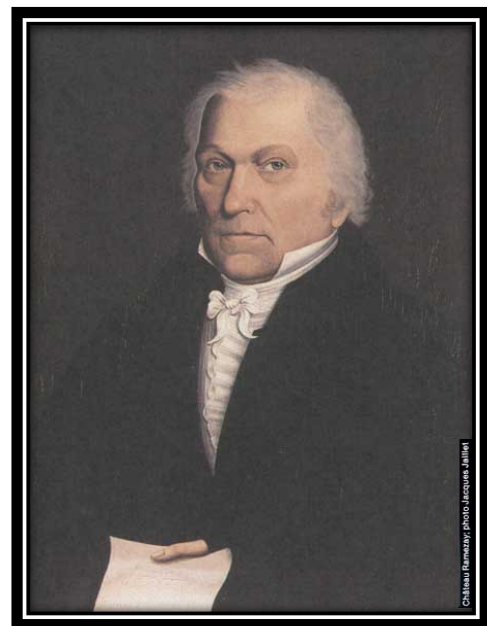
Cette chronique trace le portrait des élus ayant représenté Potton au Parlement du Québec depuis les premières élections de 1792 et au Parlement du Canada à compter de 1867. Elle présentera aussi le résultat des élections municipales à partir de la constitution en municipalité du Canton de Potton, en 1855. Et ce, avec une mise en contexte historique. Cette quatrième évocation porte sur l'élection de 1804 et la quatrième législature du Parlement du Bas-Canada du 9 janvier 1805 au 27 avril 1808.

Les quatrièmes élections du Bas-Canada, nom du Québec à l'époque, se déroulent du 18 juin au 6 août 1804. Le territoire du Canton de Potton est partie intégrante du comté de Richelieu. Rappelons que c'est au cours de la deuxième législature que le Township of Potton a été créé par un édit du roi d'Angleterre Georges III, sanctionné le 31 octobre 1797.

Les mêmes partis s'affrontent : le Parti britannique, aussi appelé par ses adversaires le Parti des bureaucrates ou encore le Parti tory, et le Parti canadien, qui deviendra en 1826 le Parti patriote. Le poste de gouverneur est occupé depuis le 30 juillet 1799 par Sir Robert Shore Milnes. Celui-ci sera remplacé le 5 août 1805 par M. Thomas Dunn, nommé administrateur du Bas-Canada en l'absence de Sir Milnes. Au cours de cette quatrième législature, soit le 24 octobre 1807, Sir James Henry Craig sera assermenté à titre de gouverneur.

Les élections générales de 1804 sont très contestées, avec, comme auparavant, force bagarres, diffamations et insultes. Le résultat du vote confirme la prépondérance du Parti canadien avec 29 élus, deux de plus qu'en 1800. Le Parti britannique compte 20 élus, et un député siège comme indépendant. Rappelons que de 1804 à 1808 le Conseil législatif, dont les membres sont nommés à vie par le gouverneur, compte 13 conseillers, dont 12 du Parti britannique et un indépendant.

Ce sont Louis Bourdages et Louis Brodeur qui sont élus députés dans le comté de Richelieu.



Louis Bourdages, 1764-1835

Il est né le 5 juillet 1764 et baptisé le 6 dans la paroisse Notre-Dame-de-l'Annonciation, à L'Ancienne-Lorette, sous le prénom de Louis-Marie, fils de Raymond Bourdages (Bordage), chirurgien et commerçant, et d'Esther Leblanc.

Après ses études au Petit Séminaire de Québec de 1777 à 1784, il exerce d'abord le métier de marin au long cours. En 1787, nous le retrouvons marchand à Québec. Le 9 octobre

1787, il y épouse Louise-Catherine Soupiran, fille de Charles-Simon Soupiran, chirurgien, et de Marie-Louise Roussel. En 1790, il s'établit à Saint-Denis, sur le Richelieu, où il cultive la terre. En 1800, il entreprend un stage de notariat et reçoit sa commission en 1805. Notaire, il est aussi agent seigneurial et officier de milice, à titre d'aide-major. Grâce à sa richesse foncière, sa culture et ses alliances, il réussit à se hisser au premier rang de sa communauté. Son ascension sociale s'inscrit aussi dans le contexte de la montée des professions libérales dans la société du Bas-Canada, au début du XIX^e siècle, et de l'élaboration au sein de cette société d'une idéologie libérale et nationaliste.

Membre très actif du Parti canadien, il participe à la fondation du journal *Le Canadien* en 1806. Pendant la guerre de 1812, il prend part à la défense du Bas-Canada contre l'invasion américaine à titre de major de milice de Saint-Denis. En reconnaissance de son service militaire, il est nommé surintendant des postes de relais en 1814.

Élu député de Richelieu en 1804, réélu en 1808, en 1809 et en 1810, il appuie le Parti canadien durant ces quatre mandats. Il est défait dans Richelieu en 1814, mais l'élection est annulée. Défait de nouveau dans Richelieu à l'élection partielle du 8 mars 1815, il est élu dans Buckingham à l'élection partielle du 13 mars 1815. À l'élection de 1816, il est défait dans Buckingham, mais s'y représente en 1820 et remporte l'élection. Il est réélu en 1824, puis en 1827. En 1830, il est élu dans Nicolet et appuie toujours le Parti patriote. Il est un membre influent du comité de rédaction des 92 résolutions qui seront la source de la rébellion de 1837-1838. Réélu en 1834, il décède en fonction à Saint-Denis, le 20 janvier 1835, à l'âge de 70 ans et 6 mois, et est inhumé dans l'église paroissiale, le 23 janvier 1835.

Il est le père de Rémi-Séraphin Bourdages, élu député de Rouville en 1830 et qui appuie aussi le Parti patriote. Sa fille épousera un fils de Charles-Benoît Livernois, député de Richelieu de 1800 à 1804 qui appuyait le Parti canadien.

Louis Brodeur, 1775-1860

Il naît, peut-être à Saint-Charles-sur-Richelieu, vers 1775. Il est le fils d'Alexandre Le Brodeur, cultivateur, et d'Angélique Lussier. Il est aussi désigné sous le patronyme de Le Brodeur.

Élu député de Richelieu en 1804, il prend part aux votes de deux sessions et appuie le Parti canadien. Il ne se serait pas représenté en 1808. Le 29 février 1808, il épouse dans la paroisse Saint-Charles, à Saint-Charles-sur-Richelieu, Marie-Josephte Plamondon, fille de Joseph Plamondon, marchand, et de Marie-Madeleine Déranlau. Il participe à la guerre de 1812 contre l'invasion américaine à titre de lieutenant dans la milice.

L'armée britannique l'arrête en novembre 1837 pour avoir distribué des cartouches aux patriotes rebelles. Il est relâché le 28 juin 1838.

Il décède à Saint-Charles-sur-Richelieu, le 4 juillet 1860, à l'âge d'environ 85 ans et est inhumé dans le cimetière paroissial, le 6 juillet 1860.

L'administrateur du Bas-Canada, Thomas Dunn (1729 – 1818), seigneur de la seigneurie de Mille-Vaches

De 1805 à 1807, c'est un administrateur, Thomas Dunn, qui remplace le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milne. Né en 1729 à Durham en Angleterre, il décède le 15 avril 1818 à Québec. Homme d'affaires, seigneur, fonctionnaire, juge et administrateur colonial britannique, il épouse le 27 novembre 1783

Henriette Guichaud, veuve de Pierre Fargues. Ils ont trois fils, Thomas, William et Robert.

De sa jeunesse en Angleterre, on ne sait à peu près rien. Il arrive au Canada juste après la conquête britannique et voit dans ce pays plusieurs occasions de faire des affaires. Dès septembre 1762, avec son associé John Gray, il obtient du gouverneur James Murray un bail qui lui donne le monopole de la traite des fourrures et de la pêche de La Malbaie jusqu'à Sept-Îles.

Il achète la seigneurie de Mille-Vaches, sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent en aval de Tadoussac, le 23 février 1764 et en devient par le fait même le seigneur. Cette seigneurie est maintenant intégrée dans la municipalité de Longue-Rive. Le nom de Mille-Vaches vient probablement de l'abondance de vaches marines ou marsouins dans l'estuaire du Saint-Laurent.

En 1770, son associé et ami William Grant prend pour femme Marie-Anne-Catherine Fleury Deschambault, qui est l'arrière-petite-fille de l'explorateur Louis Jolliet. Elle a des droits seigneuriaux à l'île d'Anticosti et aux îles Mingan. William Grant devient ainsi légalement le seigneur d'Anticosti. Ces relations familiales permettent à Dunn, Grant et un autre associé, Peter Stuart, d'obtenir un bail à ferme sur Anticosti et la côte de Mingan pour exploiter la pêche et la chasse au phoque pendant 15 ans, à partir de 1772. Plus tard, mais avant 1789, le trio réussit à devenir propriétaire de la presque totalité des deux seigneuries de l'île d'Anticosti et de Mingan. Par contre, Dunn n'arrive pas à conserver son monopole d'exploitation des terres de la Couronne, obtenu en 1762.

À partir de 1767, Thomas Dunn investit aussi dans les Forges du Saint-Maurice, y conservant un intérêt jusqu'en 1772. Dunn consacre moins de temps aux affaires à partir

de 1790, mais il reste néanmoins actif jusque vers 1808, spéculant sur plusieurs terres et bâtiments. Il prête également de l'argent à diverses personnes, notamment 1000 livres à M^{gr} Plessis. Vers 1796, il devient l'unique propriétaire du canton de Dunham, et est propriétaire ou copropriétaire d'autres seigneuries et cantons en plus de détenir la Cape Diamond Brewery de Québec. Grâce à toutes ces activités et aux bénéfices qu'il retire de ses fonctions officielles, sa situation financière est florissante.

L'administration gouvernementale

Parallèlement à son activité économique, Thomas Dunn est très actif dans les affaires publiques de la colonie. Il est juge de paix dès 1764 dans les districts de Québec et de Montréal, puis l'ensemble du Bas-Canada, et cela jusqu'en 1815. Procureur du roi dans des affaires de succession, les liens qu'il noue avec le secrétaire de la province Hector de Cramahé lui permettent d'accéder au poste de receveur général en 1770. En 1775, il devient membre du Conseil législatif du Bas-Canada et membre du Conseil privé du gouverneur, l'année suivante. Il est également nommé juge, progressant jusqu'à la Cour d'appel en 1788.

De juin 1785 au printemps 1787, Dunn prend une pause de ses diverses fonctions pour séjourner en Angleterre; il fait de même en 1801-1802.

Lors de la mise en application de la nouvelle constitution en 1792, Thomas Dunn est membre et même doyen d'âge du Conseil législatif et du Conseil exécutif du Bas-Canada. À ce double titre, il participe de près à toutes les grandes décisions de l'époque. En août 1805, comme président du Conseil exécutif, c'est lui qui devient administrateur du Bas-Canada lors du départ du lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes, et ce, jusqu'à

l'arrivée du nouveau gouverneur James Henry Craig, en octobre 1807.

Une fois de plus, il réussit à rester au-dessus de la mêlée lors des conflits féroces entre les partis canadien et britannique à la Chambre de l'assemblée. La querelle des prisons en est un bon exemple. En comité plénier, l'Assemblée législative décide, vu l'état lamentable des prisons, de construire deux prisons, l'une à Québec, l'autre à Montréal. Les Canadiens français veulent taxer le commerce, les marchands anglais suggèrent de taxer la propriété terrienne. Le vote favorise les Canadiens français, mais déjà les Anglais songent à remédier aux défauts du système parlementaire qui les défavorise. La loi est sanctionnée le 25 mars 1805. Le 7 mars 1806, le débat reprend à l'Assemblée après que la *Gazette* de Montréal et, trois jours plus tard, le *Quebec Mercury* eurent publié des articles dénonçant la loi des prisons. Londres n'interviendra pas et la loi ne sera pas désavouée. L'Assemblée émet des mandats d'arrêt et des citations à comparaître contre les rédacteurs en chef de la *Gazette* de Montréal et du *Quebec Mercury*. Cet épisode marque le commencement de l'ingérence des journaux dans la politique, mais surtout une opposition à jamais marquée entre francophones et anglophones.

La traduction en français des procédures en vigueur à l'Assemblée crée aussi une division. Le président de l'Assemblée, Jean-Antoine Panet, se prononce en faveur. L'administrateur Dunn, prudemment, reporte la décision jusqu'à ce qu'un gouverneur nommé officiellement par Londres soit en poste. L'année 1806 se termine par la fondation, à Québec, du journal *Le Canadien* de tendance libérale et nationaliste pour répondre aux attaques du *Mercury* et défendre les intérêts des Canadiens contre les marchands anglophones. Les insultes et les insinuations malveillantes fleurissent de part et d'autre par journaux

interposés. Le *Quebec Mercury* ne cesse, en particulier, de plaider en faveur de l'assimilation des Canadiens français après plus de 40 ans de domination britannique, et *Le Canadien* accuse la petite clique de privilégiés anglophones de vouloir angliciser les Canadiens et de les livrer aux Américains.

En 1806 également, la couronne britannique rate une occasion unique de soumettre l'Église catholique à la juridiction royale, une réforme préconisée durant la période de 1793 à 1805 par l'évêque anglican Jacob Mountain, le lieutenant-gouverneur Milnes, le procureur général Jonathan Sewell et le greffier du Conseil exécutif de la colonie, Herman Witsius Ryland. Le 17 janvier 1806, l'évêque catholique Pierre Denaut meurt. Malgré la fureur de Ryland, et en l'absence de Milnes, Mountain et Sewell qui étaient tous trois en Angleterre, Dunn rend un immense service à l'Église catholique en acceptant Joseph-Octave Plessis comme évêque de Québec, le 25 janvier, et Bernard-Claude Panet à titre de coadjuteur quelques jours plus tard, sans en référer au gouvernement britannique. Dunn affirme avoir fondé sa décision sur les précédents en la matière. Les bonnes relations existant entre Dunn et Plessis ont sûrement joué un rôle important.

La confiance et l'estime universelle envers Dunn et son statut de membre sénior du Conseil exécutif expliquent pourquoi il a, de nouveau, présidé à la destinée du Bas-Canada de juin à septembre 1811, entre le départ du gouverneur James Henry Craig et l'arrivée de son successeur, Sir George Prevost.

Outre ses nombreuses activités commerciales et civiles, Dunn a agi à titre de trésorier du Comité de secours pour les pauvres protestants, en 1768, et du Comité pour aider les pauvres du Québec, en 1769. Il a également souscrit au fonds de secours pour les pauvres en 1784 et en 1818. Il a été

membre de l'Agriculture Society in the District of Quebec de 1789 à 1793, et de la Quebec Fire Society de 1790 à 1815. Il fut l'un des membres fondateurs du fonds pour soutenir la guerre que la Grande-Bretagne a menée contre la France révolutionnaire de 1798 à 1802. Il a contribué au Fonds de Waterloo en 1815.

Sources

- Chabot, Richard. « Bourdages, Louis », *Dictionnaire biographique du Canada*, biographi.ca.
- *Chronologie de l'histoire du Québec*, infinet.net/histoire/quebech2-a.htm.
- « Lemieux, Frédéric ». *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*, Les Publications du Québec, 3^e édition, 2009, 842 pages, p. 114, 125 et 267.
- Tousignant, Pierre et Jean-Pierre Wallot. « Dunn, Thomas », *Dictionary of Canadian Biography*, volume 5, University of Toronto/ Université Laval, 1983.
- Wikipédia, Quatrième législature du Bas-Canada
- Wikipédia, Thomas Dunn.